



Wallonie



Service public  
de Wallonie

DÉPARTEMENT DE LA GESTION  
ET DES FINANCES DES  
POUVOIRS LOCAUX

DIRECTION DES RESSOURCES  
FINANCIERES DES POUVOIRS  
LOCAUX

Avenue G. Bovesse, 100  
B-5100 Namur (Jambes)  
Tél. : 081/32.37.67  
Fax : 081/32.37.80

Namur, le

**03 AOUT 2016**

Vos réf. : -  
Nos réf. : SPW/O50102/2016/RF089/Reporting fiche 9  
Annexe : 0  
Votre contact : Nathalie Hotton, 1<sup>ère</sup> Attachée - ☎ : 081/32.36.25 - ✉ : [nathalie.hotton@spw.wallonie.be](mailto:nathalie.hotton@spw.wallonie.be)  
Directeur : Laurent Bosquillon - ☎ : 081/32.37.67 - ✉ : [laurent.bosquillon@spw.wallonie.be](mailto:laurent.bosquillon@spw.wallonie.be)

**Objet : Reporting dans le cadre du SEC 2010 (fiche 9).**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise en œuvre du SEC 2010, notre Direction générale est chargée de collecter de manière standardisée les informations financières et qualitatives permettant d'analyser systématiquement la classification sectorielle pour certaines entités<sup>1</sup> pour le compte d'EUROSTAT via l'Institut des Comptes nationaux (ICN).

A cet effet, nous vous invitons à remplir un tableau standard disponible sur le portail <http://pouvoirslocaux.wallonie.be/jahia/Jahia/site/dgpl/accueil/actualites> et à le renvoyer par courriel aux adresses suivantes pour le **5 septembre 2016 au plus tard** : [nathalie.hotton@spw.wallonie.be](mailto:nathalie.hotton@spw.wallonie.be) et [sylvie.benedet@spw.wallonie.be](mailto:sylvie.benedet@spw.wallonie.be).

Le document à télécharger se présente sous la forme d'un fichier Excel reprenant les informations suivantes :

La **Fiche n°9** « Reporting participations » permettant de déterminer si vous détenez des mandats/participations dans d'autres instances.

**Dans l'onglet « participations »**, après vous être identifié (entité mère), il faut mentionner les participations de votre structure dans d'autres structures en renseignant :

- le numéro d'entreprise de l'entité au sein de laquelle la participation est détenue ;
- le nombre de droits sociaux directs détenus au sein de la participation ;
- le pourcentage des droits sociaux détenus au sein du total de la participation ;
- ainsi que la valeur comptable de la participation détenue.

**Dans l'onglet « mandats »** après vous être identifié (entité mère), il faut mentionner les mandats de votre structure dans d'autres structures en renseignant :

<sup>1</sup> Suivant le Protocole entre l'Institut des comptes nationaux, l'Etat fédéral, la Région wallonne, la Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française, la Communauté flamande, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire française, la Commission communautaire flamande relatif à la transmission des données nécessaires pour établir les comptes des administrations publiques et pour la procédure concernant les déficits excessifs.

- le numéro d'entreprise de l'entité au sein de laquelle la participation est détenue ;
- le nombre de mandats publics détenus au sein du Conseil d'administration ;
- le nombre total de mandats disponibles au sein du Conseil d'administration ;
- La présence ou non d'un Commissaire du Gouvernement.

N'hésitez pas à prendre contact si vous désirez de plus amples informations (081/32 36 25 ou au 081/32 37 67).

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La Directrice générale,



Françoise LANNOY.